



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

FINANCES
COMMANDE PUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le 16/01/2026
ID : 030-213000342-20260115-DN_2026_002_FIN-AR

DÉCISION

N° 2026-002-FIN

Objet :

VIREMENT DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL 2025 M57

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L 5217-10-6,

Vu la délibération n°22-086 du conseil municipal en date du 29 septembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération n°23-033 du conseil municipal en date du 28 février 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier pour son budget principal et ses budget annexes soumis à la M57 autorisant le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et en investissement,

Vu la délibération n°25-037 du conseil municipal en date du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur le budget de la Commune 2025 pour le mandatement des ICNE 2025 ;

Le Maire,

DÉCIDE :

Article 1 : D'autoriser les virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Objet	Montant	Chapitre	Nature	Fonction
ICNE 2025	-7000 €	011	60612	30
	7000 €	66	66112	01

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain Conseil Municipal.

Article 3 : Que les crédits nécessaires sont disponibles au budget principal 2025.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de la commune www.bellegarde.fr le **16 /01/2026** et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Percepteur-Receiveur

Fait à Bellegarde le 15 janvier 2026

Le Maire, Juan MARTINEZ